

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Limousin, par la FREDON, les Chambres d'Agriculture, NATEA Agriculture, SARL Faucher.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>,  
sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

Abonnement gratuit sur simple demande à [accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)

## MAÏS

### Stade phénologique et observations du réseau

Du 28 juillet au 5 août, 10 parcelles ont été observées :

Commune	Date de semis	Variété	Date observation	Stade	Cicadelle (% plantes touchées)	Autres observations
87-Verneuil/Vienne	16/04/2014	LG 30275	28-juil	fin floraison	100%	Feuilles lacérées par grêle
87-Aixe/Vienne	23/04/2014	Arpège CS				Parcelle non observée
87-Flavignac	26/04/2014	Anjou 277	28-juil	floraison		
87-St Laurent/Gorre	02/05/2014	Ronaldino	05-août	fin floraison		
87-Janailhac	04/05/2014	Anjou 277	04-août	Fin floraison		
87-Couzeix	05/05/2014	Es Garant				Parcelle non observée
23-St Chabrais	05/05/2014	Prosper	04-août	Fin Floraison		
87-St Jean Ligoure	05/05/2014	Carami CS	04-août	Floraison		Feuilles lacérées par grêle
87-Panazol	06/05/2014	Presta				Parcelle non observée
23-Ste Feyre	06/05/2014	Geox	05-août	Floraison		
23-Lafat	07/05/2014	Herculi CS				Parcelle non observée
87-Linards	10/05/2014	Mantor	29-juil	début floraison		
87-Glandon	11/05/2014	LG32 275	04-août	début floraison		
87-Le Vigen	16/05/2014	Borelli	31-juil	début floraison		
87-Mézière/Issoire	17/05/2014	PR39F58				Parcelle non observée
19-St Chamant	24/05/2014	LG30 240				Parcelle non observée

#### Directeur de publication :

Monsieur Jean-Philippe VIOLLET  
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin  
Boulevard des Arcades  
87 060 LIMOGES CEDEX  
05 55 10 37 90  
[accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)

#### Référents filières et rédacteurs du bulletin :

Céréales à paille

Philippe PENICHO  
FREDON Limousin

05 55 04 64 53

[ppenicou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenicou@fredon-limousin.fr)

Colza - Maïs

Valérie LACORRE  
Chambre Départementale d'Agriculture Haute-Vienne

05 87 50 40 00

[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

## Cumul des températures base 6°C depuis le semis, au 3 août 2014

	Semis 15 avril 2014	Semis 1 mai 2014	Semis 15 mai 2014
LIMOGES BELL. 87	1096	1016	935
MAGNAC LAVAL 87	1122	1042	949
ST YRIEIX 87	1044	973	897
AHUN 23	1011	947	869
BOUSSAC 23	1029	967	884
LA SOUTERRAINE 23	1053	981	899

### Cumuls nécessaires en °J (degrés jours base 6) entre le semis et le stade floraison :

Très précoces (indice 220/240)	790 à 835
Précoces (indice 240/280)	825 à 870
Demi précoces Cornés Dentés	850 à 930
Demi précoces Dentés	920 à 975
Demi tardifs (310/330)	975 à 1020
Tardifs et très tardifs	1020 à 1070

Le cumul des températures confirme que les maïs atteignent ou ont déjà atteint, le stade floraison.

---

## Orage du 19 juillet 2014

### Observations du réseau :

Le samedi 19 juillet des orages avec grêle et fortes rafales de vent ont traversé notre région, notamment sur le secteur de Val de Vienne et Pierre Buffière / St Jean Ligoure.

Le maïs est assez fréquemment soumis au risque de grêle. Les symptômes d'un accident lié à la grêle sont évidents, mais il est plus difficile d'établir un pronostic : il faut attendre plusieurs jours pour constater réellement l'impact de la grêle sur le devenir de la culture.

Dégâts	Les feuilles les plus larges sont déchirées, quelques cornets sont lacérés	Les feuilles sont lacérées avec des lambeaux de feuilles au sol, de nombreux cornets sont déchirés	Le feuillage est très déchiqueté, les feuilles les plus larges sont presque totalement déchiquetées et il y a moins de 10 % de pertes de densité	Dégâts identiques mais avec une perte de 10 à 30 %	Il reste très peu de feuilles, il y a présence de trognons et perte de densité de 30 à 50 %	Il ne reste que des trognons, la perte de densité est supérieure à 50 %	
Stades							
5 à 7 f	0-5	0-5	5-10	5-15	10-25	20-50	40-70
7 à 9 f	0-5	5-10	10-15	10-20	15-25	30-60	40-80
9 à 11 f	0-5	5-15	10-20	15-25	20-35	40-70	50-90
11 à 13 f	5-10	10-15	15-25	20-35	30-55	50-80	100
13 à 15 f	5-10	10-15	15-25	20-40	35-70	70-90	100
Panicules visibles au fond du cornet	5-10	10-15	15-25	20-50	40-70	70-90	100

Estimation des pertes en % du potentiel de rendement en fonction du stade – avant la floraison (source : ARVALIS)

## Des risques accrus de développement du charbon commun

Sur tous ces maïs blessés par la grêle, le charbon commun (*Ustilago maydis*) risque de s'installer sur les organes en croissance de la plante : au niveau des bourgeons de tiges, voire sur les feuilles, et plus tard sur la panicule ou l'épi.

Cette maladie causée par un champignon n'a pas d'influence directe sur le rendement de la partie tige et feuilles. Elle peut cependant pénaliser le rendement grain en cas de présence importante sur épi.

Les tumeurs charbonneuses ne sont pas toxiques pour les bovins, mais diminuent l'appétence de l'ensilage. Le développement du charbon sera à suivre...

---

## DATURA STRAMOINE

### Caractéristiques :

Espèce annuelle, Famille des solanacées.

Odeur caractéristique, nitrophile, graines viables durant de nombreuses années, fruits épineux (40 à 60 graines) et plusieurs fruits par pieds, époque de levée printemps été.



Photos : ARVALIS

### Plante toxique :

Adventice riche en alcaloïdes dans tous les organes (fleurs, feuilles, graines). Il suffit d'un pied par 25m<sup>2</sup> pour provoquer des intoxications aiguës et mortelles de bovins via l'ensilage de maïs (*Thèse Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, 2007*).

### RAPPELS

- Pour le maïs grains et tournesol : maximum 0,1% de graines sont autorisées à la récolte.
- Pour l'alimentation animale : extrait de la réglementation européenne (décembre 2013) :

### Réglement UE 1275/2013

Substances indésirables	Produits destinés aux aliments pour animaux	Teneur maximale en mg/kg (ppm) d'aliments pour animaux d'une teneur en humidité de 12 %
1. Graines de mauvaises herbes et fruits non moulus ni broyés contenant des alcaloïdes, des glucosides ou autres substances toxiques, isolément ou ensemble, dont:	Matières premières des aliments pour animaux et aliments composés pour animaux	3 000
— <i>Datura</i> sp.		1 000

---

## Ambroisie

La lutte préventive est indispensable si on veut limiter son développement :

- Agir dès les premières tâches
- Nettoyer les talus, chemins...
- Surveiller les friches
- Nettoyer matériel de récoltes
- Favoriser les cultures à couvert permanent
- Réduire le stock semencier (faux semis, déchaumage, labour...)
- Eviter la montée à graines (binage, fauchages...)

Eradiquer ces plantes est un objectif impossible : il s'agit plutôt de les gérer avec efficacité. En complément de la réglementation, la prévention (réseau de surveillance, code de bonne conduite de jardinerie...) et une action précoce contre ces plantes en milieu naturel sont plus rentables à moyen et long terme qu'appliquer une gestion curative.



Photo : V. LACORRE, CDA87

Attention : présence en Limousin de cette plante au pollen fortement allergisant : consultez la note technique régionale de la FDGDON Haute-Vienne à la page <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/Note-regionale-Ambroisie>.

## A RETENIR

**MAÏS**

**Stade de début à fin floraison avec un très bon développement du maïs.**

**PROCHAIN BULLETIN  
DEBUT SEPTEMBRE**

*N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.*

*Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto*

